

PLAN LOCAL D'URBANISME

2^{ème} réunion publique de concertation



Le Poet Laval

Révision
du PLAN LOCAL D'URBANISME

RÉUNION PUBLIQUE
d'information et d'échange
sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
et sur les secteurs d'urbanisation future

Judi 9 mai 2019

à 18h à la salle des fêtes (Gougne)

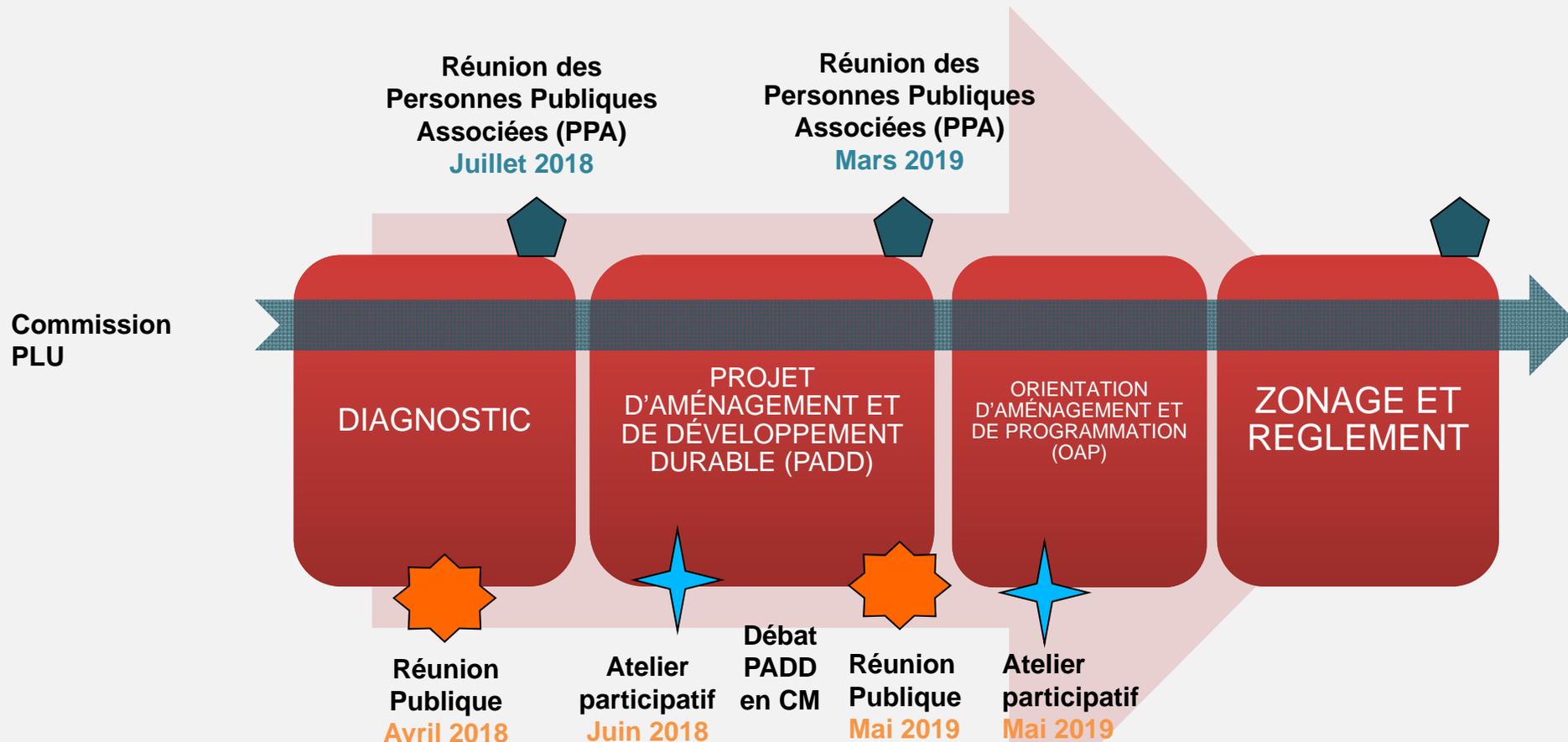
Plus d'information en mairie ou à mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Déroulement de la réunion

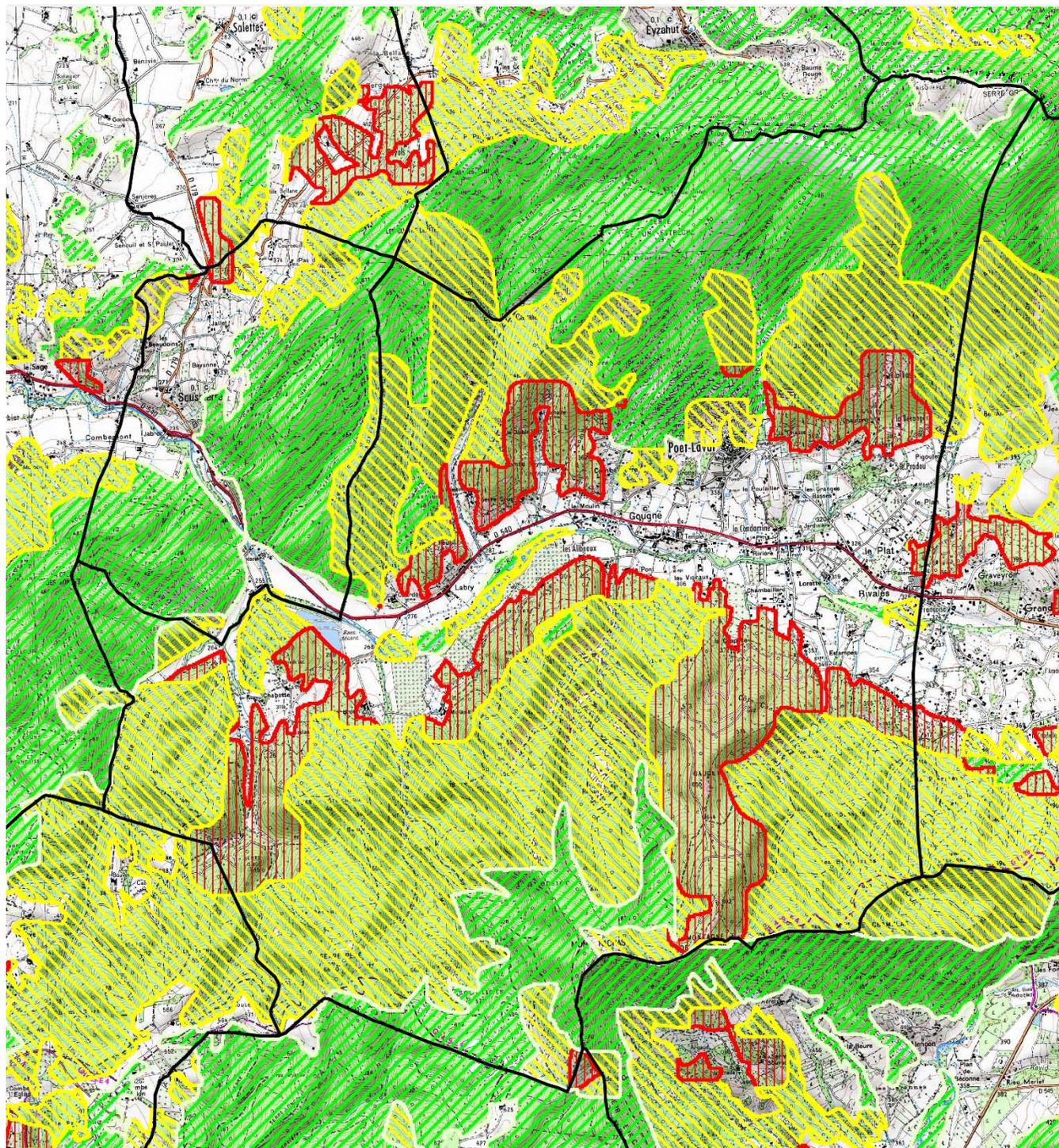
- Accueil et introduction
- Avancement de la procédure
- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et échanges
- Réflexion sur trois secteurs d'urbanisation future
- Suite de la démarche
- Clôture

1. Avancement de la procédure

La concertation : calendrier

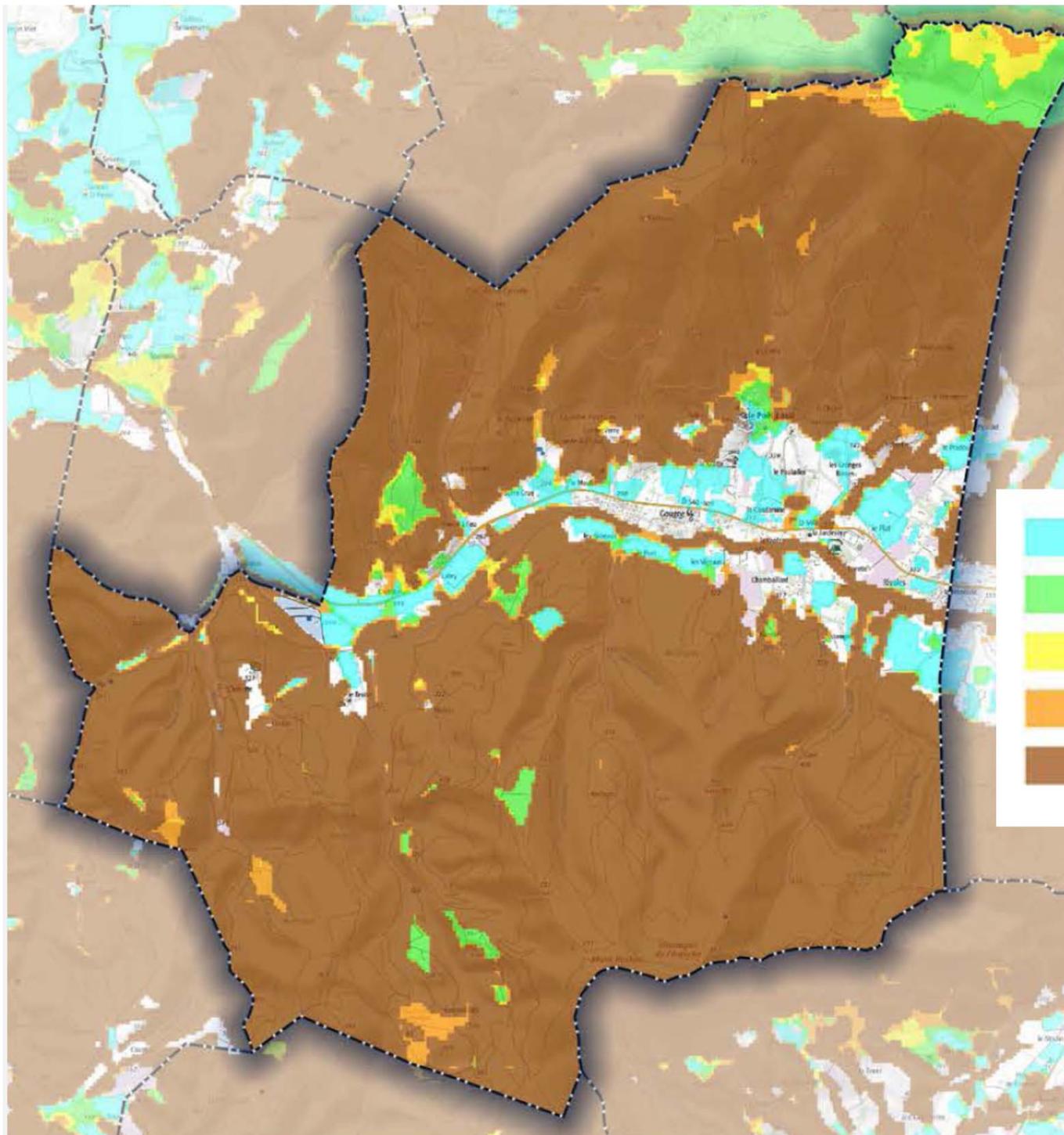


CARTE DES RISQUES FEUX DE FORETS 2010



Sources : ©IGN - Scan 25® mise à jour 2005,
©IGN PARIS 2004 - BDCarto® Edition 5,
Agence MTD, Décembre 2002
Réalisation : D.D.T. de la Drôme - MAI 2010

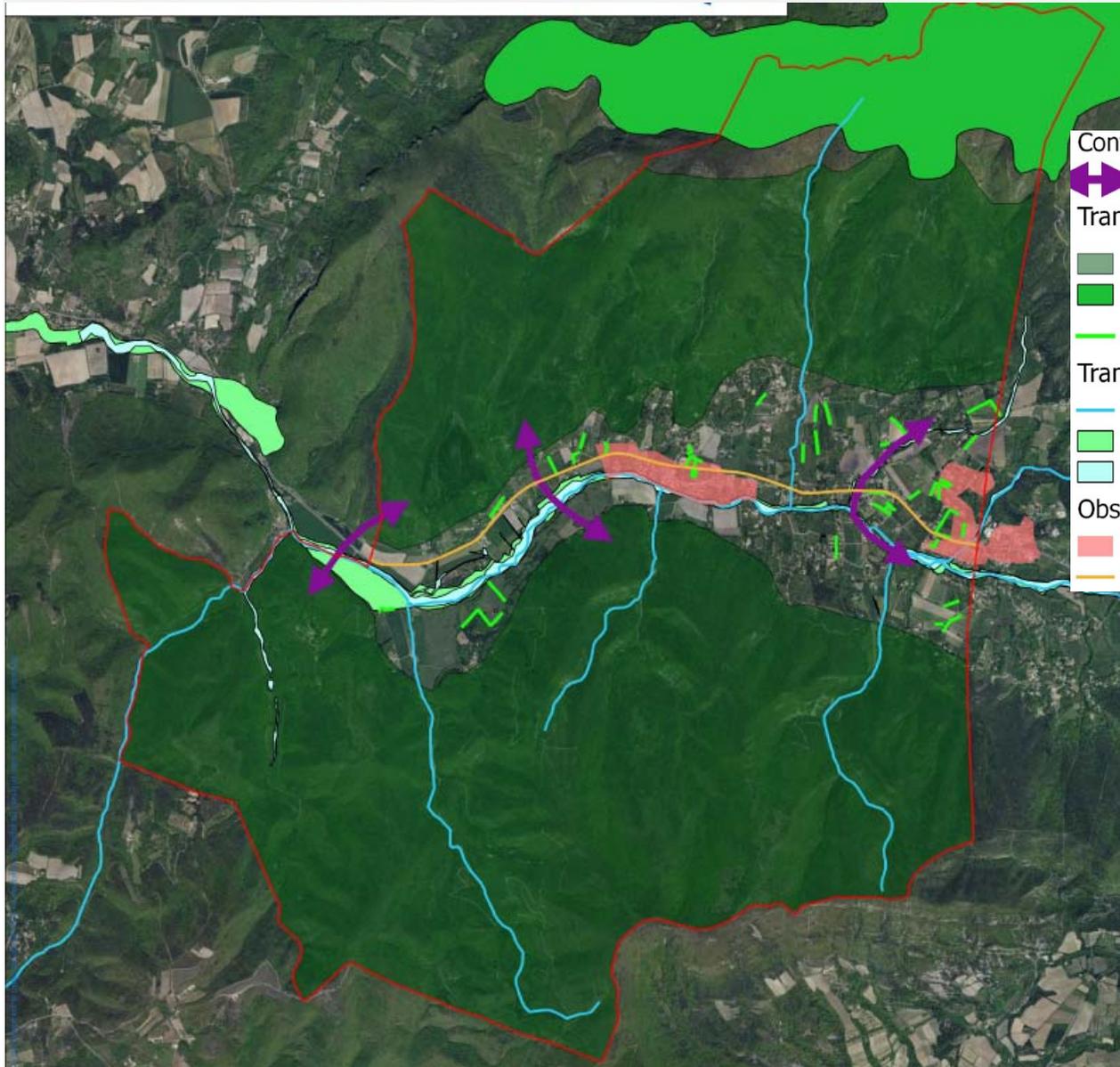
CARTE DES ALEAS FEUX DE FORETS 2018



-  Aléa très faible
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort
-  Aléa très fort ←

Sources : ©IGNF Scan 25®,
©IGNF BD CARTO® version 3-1,
Agence MTD, Juin 2017
Réalisation : D.D.T. de la Drôme - septembre 2018

MILIEU NATUREL : SYNTHÈSE DES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES



Continuités écologiques

↔ Corridor local à préserver (SETIS)

Trame verte

■ Boisement de coteaux

■ Réservoir de biodiversité (SRCE)

— Haie

Trame bleue

— Cours d'eau d'intérêt écologique à préserver (SRCE)

■ Espace de bon fonctionnement (SRCE)

■ Zone humide (SETIS et Inventaire départemental)

Obstacles aux déplacements faunistiques

■ Zones urbaines

— RD540

SYNTHÈSE DIAGNOSTIC

- **ANALYSE DU FONCTIONNEMENT URBAIN**
(équipements publics, déplacement, accès, ...)
- **CAPACITE DES RESEAUX**
- **DIAGNOSTIC AGRICOLE**
- **RISQUES : INONDATION – INCENDIE**
- **SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES**
- **ENJEUX PAYSAGERS**

2. L'avancée du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le P.A.D.D. Projet d'Aménagement et de Développement Durable , clef de voute du PLU :

→ expose les choix et orientations de la municipalité -pour les 10-15 ans à venir - en matière :

- d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme ;
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- d'habitat, de transports et déplacements;
- de développement des communications numériques,
- d'équipement commercial, de développement économique et de loisirs,

→ fixe des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les objectifs de développement pour le P.L.U. :

Compte-tenu du niveau d'emplois, d'équipements et de services, la commune a vocation à poursuivre une dynamique démographique et économique :

- Conforter la dynamique cœur de village à Gougne
- Répondre à la demande intercommunale pour l'installation d'activités artisanales aux abords des activités existantes aux Rivaies ;
- Préserver les conditions pour l'exploitation agricole ;
- Assurer un maintien des installations permettant l'accueil touristique et en préservant les éléments caractéristiques du patrimoine ;
- Préserver les éléments de paysage et les richesses naturelles ;
- Tenir compte des risques naturels (carte aléa incendie, risque inondation).

→ La volonté communale est de prévoir une production moyenne de 5 à 6 logements par an

→ soit environ 70 logements à l'échelle du PLU (12 ans).

Ce rythme de croissance correspond aux objectifs du PLH (Programme Local de l'Habitat – document établi à l'échelle de la Communauté de Communes).

Objectifs :

Poursuivre la diversification de l'offre de logements en termes de modes d'occupation et de formes urbaines, afin de répondre à la demande des personnes âgées, des jeunes ménages résidents principaux et de réduire la consommation d'espace pour l'habitat.

Le projet vise à accueillir de nouveaux logements :

- en permettant la **réhabilitation** du bâti existant ;
- en recentrant l'urbanisation au village de **Gougne** ;
- en permettant le développement au quartier **Chambillard**
(réflexion en cours sur le contour de la zone + échanges avec les services de l'Etat).
- en permettant les divisions parcellaires du secteur dense (dont les contours restent à définir) au quartier du **Plan – Rivaies** *(échanges avec les services de l'Etat) ;*
- en conservant les zones urbaines des hameaux de **Chardon** et **Labry** *(échanges avec les services de l'Etat) ;*
- en arrêtant l'urbanisation linéaire le long de la RD540 ainsi que le mitage.

Objectif : Améliorer l'offre des modes des transports alternatifs, notamment en améliorant l'utilisation des modes de transport doux.

- Développer un réseau de liaisons douces entre le village et Gougne et entre Gougne et les Rivaies.
- Poursuivre le développement de l'offre de stationnement.
- Poursuivre la réflexion pour la sécurisation de la RD540.

Objectif : Poursuivre l'adaptation des équipements publics et des services

- Aménagement d'une aire de jeux à Gougne.
- Création d'une nouvelle station d'épuration.

Objectif : **Pérenniser la potentialité des activités agricoles.**

- Maintenir les grandes unités agricoles existantes
- Tenir compte des sièges d'exploitations et des bâtiments agricoles.

Objectif : **Maintenir et accueillir des activités artisanales, commerces et services**

- Favoriser le maintien et le développement des commerces et services au village et à Gougne.
- Tenir compte des activités existantes aux Rivales (ex-faïencerie) et prévoir des aménagements pour adapter et sécuriser la desserte.
- Prévoir une extension de la zone d'activités des Rivales en contrebas de la RD pour répondre aux besoins intercommunaux.

Objectif : **Valoriser le potentiel touristique**

- En tenant compte des installations existantes.
- En préservant le patrimoine naturel et architectural.
- En permettant la réalisation du projet d'éco-musée (projet de la communauté de communes).

Protection des espaces agricoles, naturels et forestiers Préservation ou remise en bon état des continuités écologiques

Objectif : Protéger les espaces naturels et agricoles et les continuités écologiques.

- Préserver les espaces naturels remarquables ;
- Concilier la préservation des sites en accord avec l'exercice des pratiques agricoles actuelles ;
- Conserver des coupures à l'urbanisation favorables au franchissement de la RD540 et permettant les connexions intermassifs ;
- Préserver la perméabilité du territoire communal en limitant l'étalement urbain ;
- Préserver et valoriser le patrimoine forestier, les haies et arbres remarquables.

Objectif : Préserver et mettre en valeur les éléments identitaires du paysage

Objectif : Tenir compte des risques naturels

Objectif : Tenir compte des nuisances (acoustique)

Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain :

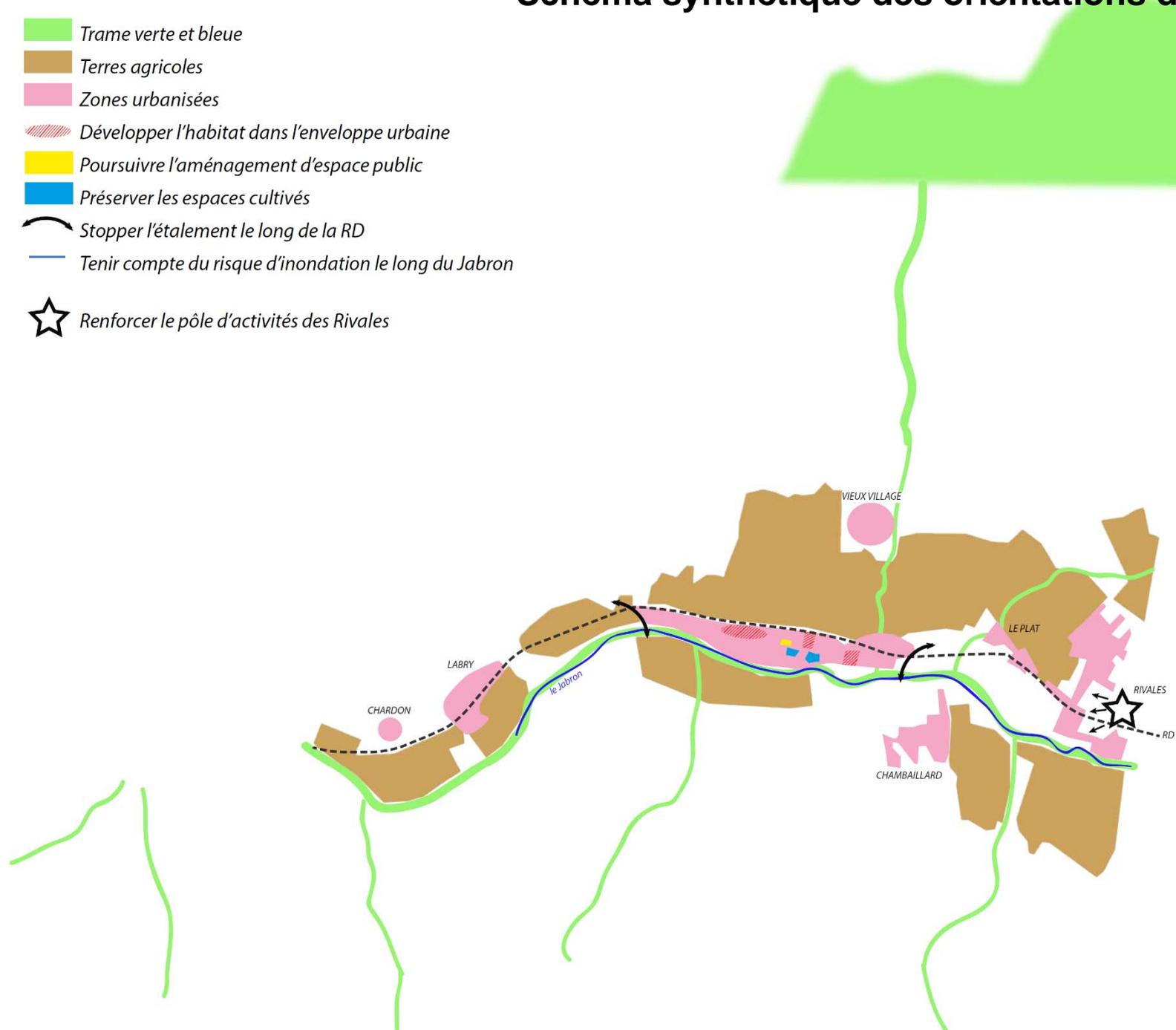
→ Poursuivre une consommation moyenne d'espace pour l'habitat limitée.

Depuis 2013 : création de 33 logements sur 2,6 ha
soit une densité moyenne de 12,7 log/ha.

L'objectif de modération de la consommation de l'espace vise une densité minimale de 17 logements à l'hectare en moyenne.

Schéma synthétique des orientations du PADD

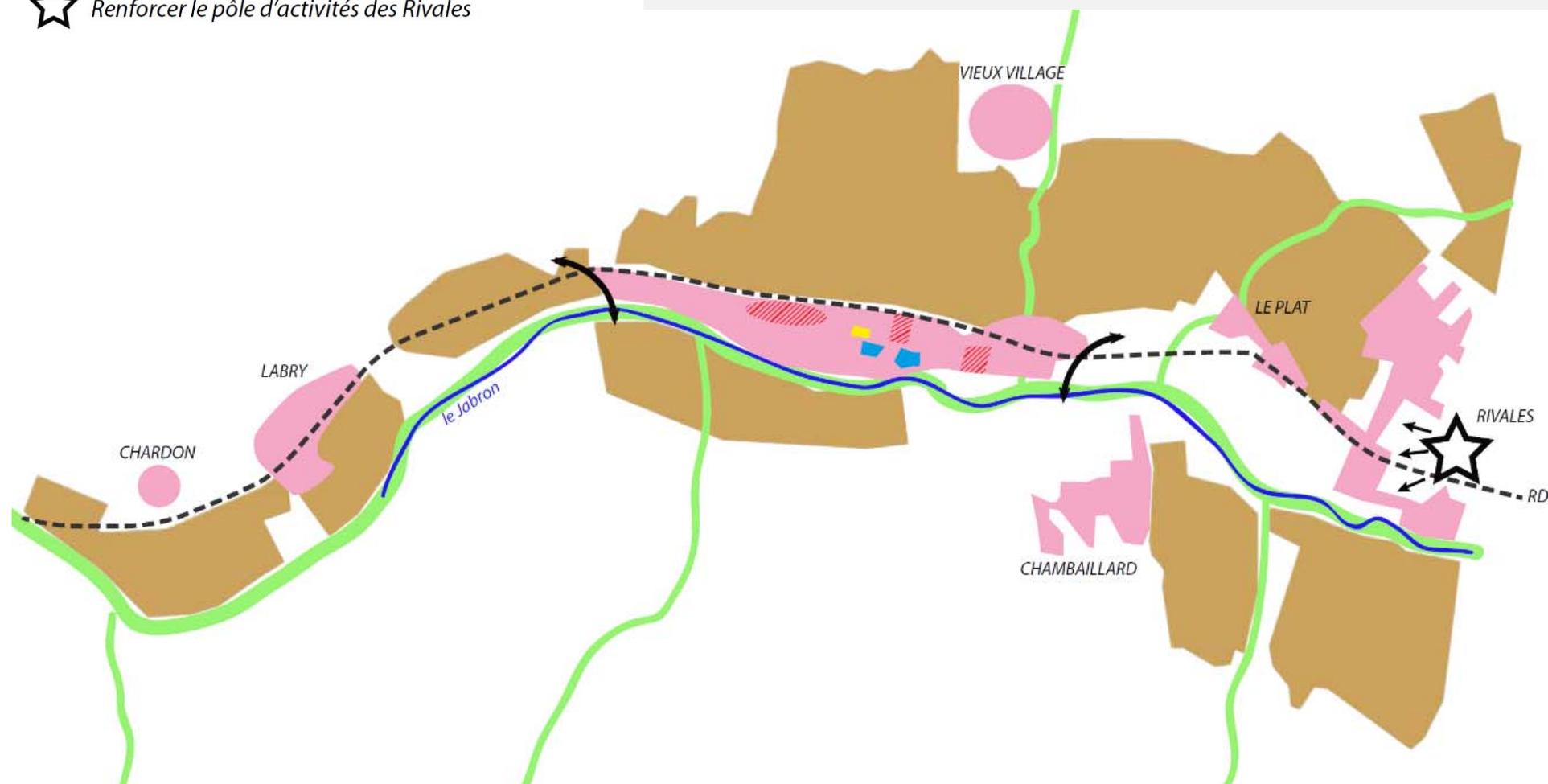
-  Trame verte et bleue
-  Terres agricoles
-  Zones urbanisées
-  Développer l'habitat dans l'enveloppe urbaine
-  Poursuivre l'aménagement d'espace public
-  Préserver les espaces cultivés
-  Stopper l'étalement le long de la RD
-  Tenir compte du risque d'inondation le long du Jabron
-  Renforcer le pôle d'activités des Rivaies



ZOOM

Schéma synthétique des orientations du PADD

-  Trame verte et bleue
-  Terres agricoles
-  Zones urbanisées
-  Développer l'habitat dans l'enveloppe urbaine
-  Poursuivre l'aménagement d'espace public
-  Préserver les espaces cultivés
-  Stopper l'étalement le long de la RD
-  Tenir compte du risque d'inondation le long du Jabron
-  Renforcer le pôle d'activités des Rivaies



Le choix des secteurs à urbaniser doit tenir compte des orientations globales et des contraintes techniques et/ou réglementaires :

- RYTHME DE **CROISSANCE** : COMPATIBILITE AVEC LE PLH
(Programme Local de l'Habitat : document défini à l'échelle de la Communauté de communes)
- **POTENTIEL** DISPONIBLE DANS LE TISSU URBAIN
- **FONCTIONNEMENT URBAIN** (déplacement, accès, ...)
- **CAPACITE DES RESEAUX**
- **LOI MONTAGNE**
- **TERRES AGRICOLES**
- **RISQUES** : INONDATION – INCENDIE
- **SERVITUDES** D'UTILITES PUBLIQUES (protection captages)
- ENJEUX **PAYSAGERS** NOTAMMENT DES SITES INSCRITS
- ENJEUX **ENVIRONNEMENTAUX**
(trames vertes et bleues : Jabron, montagne du Poët, ...)

REFLEXIONS EN COURS SUR LES DIFFERENTS QUARTIERS

SECTEUR	CRITERES D'APPRECIATION
GUGNE	<ul style="list-style-type: none"> - Centralité : équipements publics, commerces, ... - Limite physique au nord : RD - Risque d'inondation au sud
VIGNAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de Gougne - Secteur non desservi par l'assainissement collectif - Secteur mal desservi par les infrastructures routières - Consommation de terres agricoles à fort potentiel
RIVIERE	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité de Gougne - Accès dangereux sur RD 540
LE PLAN – LES RIVALES	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur d'habitat existant - Secteur non desservi par l'assainissement collectif - Consommation de terres agricoles (grand tènement) - Secteur mal desservi par les infrastructures routières - Pb de sécurisation des accès sur la RD 540 - Absence de liaison piétonne en direction de Gougne
CHAMBAILLARD	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur d'habitat existant - Absence nuisance sonore - Proximité Gougne – liaison piétonne sécurisée <ul style="list-style-type: none"> - Secteur d'habitat diffus >> densité faible - Consommation de terres agricoles (en partie exploitée) - Secteur non desservi par l'assainissement collectif

3. REFLEXION SUR TROIS SECTEURS D'URBANISATION FUTURE

« Atelier »



Les espaces disponibles

 espaces à urbaniser

 espaces paysagers à préserver en centre village ?

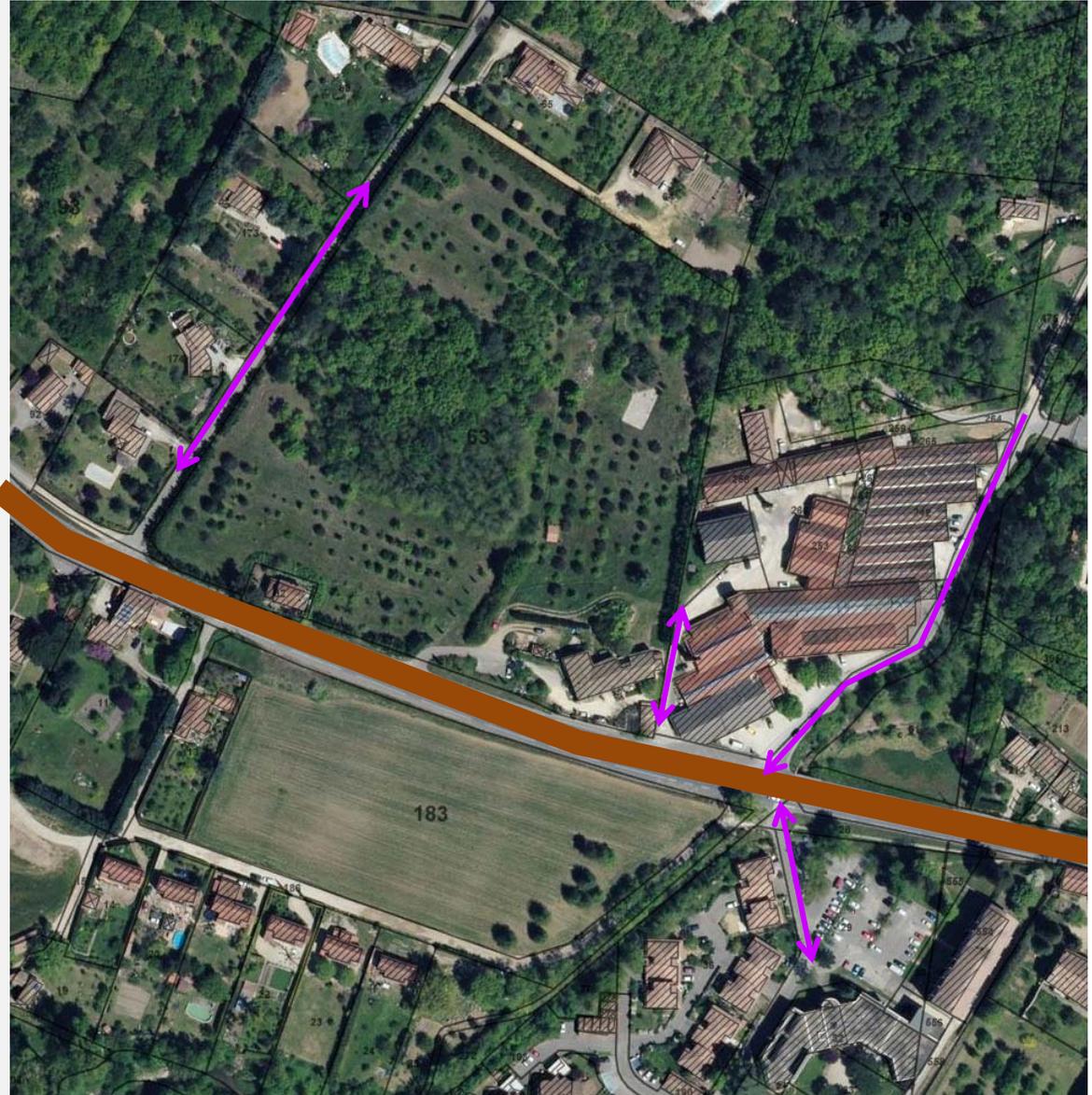
1/ Secteur à l'ouest de Gougne



3/ Quartier Chambillard



Secteur entre le Plat et Rivaies



4. LA SUITE

Le prochain RV de la concertation publique :

Atelier - balade

Le maillage des liaisons piétonnes sur la commune (entre les quartiers de Gougne et Rivaies-Le Plat ; secteur des Combes

Samedi 25 mai 2019

RV à la salle des fêtes à 9h30, balade par groupes et retour en salle pour la mise en commun à 11h